

AVERTISSEMENTS *AGRICOLES*



POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BRETAGNE

Grandes Cultures

désherbage pour la qualité de l'eau, maladies et parasites

BulletinsTechniques des Stations d'Avertissements Agricoles n°08 Novembre 2006 - 1 page

La mise en oeuvre du suivi phytosanitaire nécessaire pour la réalisation de ces bulletins est effectuée par la DRAF-SRPV et la FEREDEC de Bretagne. Elle bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bretagne.



COLZA

Stades : 6 feuilles à rosettes bien développées

Insectes :

Les captures sont maintenant limitées et les dégâts potentiels des populations de pucerons et tenthrèdes sont limités du fait des forts développements végétatifs.

Fin de la période des risques pour cet automne ; les cuvettes peuvent être retirées.

Maladies :

Des taches de phoma sont régulièrement observées (en moyenne sur 50% des pieds) mais essentiellement sur les feuilles âgées. Les résistances génétiques vont permettre de limiter le passage du champignon des feuilles vers le collet.

CEREALES :

Risque pucerons et JNO :

Peu d'observations ont pu être faites : cultures soit protégées, soit en cours de levée. Cependant, après un intermède plus frais, les températures redeviennent à nouveau favorables à l'activité des pucerons.

Surveiller dès la levée les cultures non protégées en traitement de semence. A moins d'une infestation massive, attendre au moins le stade 1.5 feuille pour envisager une intervention afin que la surface foliaire protégée soit suffisante. Le seuil dépend de la durée de présence des pucerons : pour une durée limitée, il est de 10% de plantes colonisées par au moins un puceron mais ce seuil doit être abaissé si les pucerons restent plus de 2 semaines.

Désherbage :

Juste après l'implantation des céréales, se pose la question du désherbage. Pour réussir cette étape importante pour la culture (permettant d'assurer un bon développement), il est utile de considérer plusieurs critères dans le choix de la stratégie à adopter : la performance attendue, la meilleure période de traitement, le produit le plus adapté et la dose à appliquer.

Tout d'abord, **la performance du désherbage** vise le maintien des plantes adventices au-dessous d'un seuil qui ne mette pas la culture en difficulté et qui n'est pas le même pour chaque espèce. En effet, certaines plantes adventices sont très préjudiciables même en faible densité au mètre carré. Pour d'autres, par contre, on peut tolérer un certain enherbement.

Ensuite, il faut décider de la **meilleure époque pour le traitement**. Pour cela, il est indispensable de bien connaître la flore adventice de sa parcelle c'est à dire les mauvaises herbes présentes dans la parcelle et leur période d'apparition. Ces données permettent d'appliquer le traitement avant qu'elles n'entrent réellement en concurrence avec la culture.

Suite à la décision de la période de traitement, il faut **choisir le produit**. Pour établir ce choix, il est nécessaire de prendre en considération plusieurs points : choisir le mode d'action du produit en fonction de la nature du sol, connaître sa persistance d'action afin de protéger la culture contre les levées échelonnées ou tardives et le spectre d'action pour détruire toutes les espèces de mauvaises herbes susceptibles de se développer sur la parcelle.

Une fois le produit choisi, il ne reste plus que **la dose** à déterminer. Cette dose est décidée en fonction de l'état de la parcelle et surtout des adventices (les plantes présentes et leur stade de développement).

Les bulletins ultérieurs rendront compte de la situation observée dans le réseau. Quoiqu'il arrive pour assurer une efficacité satisfaisante, l'application du traitement est à effectuer dans les meilleures conditions :

- **Hygrométrie** : suffisamment élevée pour assurer une bonne pénétration des produits,
- Vent : faible pour éviter les dérives,
- **Pluviométrie** : nulle pour éviter les risque de transfert vers les eaux par ruissellement,
- **Températures** :positives et sans fortes amplitudes thermiques (sinon problèmes de jaunissement et tassement de la culture).
- **Réglage du pulvérisateur** : précis pour éviter tout problème de sur ou sous dosages des produits.





Céréales :

démarrage des observations avec les premières levées.

DRAF Bretagne
Service Régional de la Protection des Végétaux
280, rue de Fougères
35700 RENNES

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rennes
Directeur gérant : P. MICHON
Publication périodique
C.P.P.A.P n°528 AD
ISSN n°1167-2382

P10